



**Assistants d'éducation,
Assistants d'élèves en situation de handicap**
Du 27 novembre au 4 décembre

***Je vote et
je fais voter
pour les listes
présentées
par la FSU et
ses syndicats***



Prendre la parole !



Recrutés localement dans vos établissements, vous vous trouvez ainsi au plus près d'éventuelles pressions managériales. Vous faites au quotidien l'expérience de la difficulté qu'il y a à faire entendre sa voix dès lors que la précarité pèse de tout

son poids sur les conditions de recrutement. Dans le même temps, vous savez à quel point vos missions sont indispensables auprès de nos élèves et concourent au bon fonctionnement de nos établissements. C'est cela que développe le Snes-FSU dans son projet d'école. Loin d'être le syndicat des seuls enseignants du second degré, il a à cœur de fédérer l'ensemble des personnels du second degré. Syndicat National des Enseignements de Second degré, comme le rappellent ses statuts, il a vocation à « établir entre tous ses membres, par-delà les spécialités et les catégories, des liens de solidarité durables ».

Portée de longue date par le Snes et la FSU, la création des CCP (Commissions Consultatives Paritaires) a abouti en mars 2008. Cette instance, composée pour moitié de représentants de l'administration et pour l'autre, de représentants des personnels, doit être consultée avant toute décision concernant votre gestion (licenciements, sanctions...), et va être renouvelée lors des élections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre 2014, ainsi que le CTA (Comité Technique Académique), instance qui décide notamment de la création des postes et de leur répartition dans nos établissements. Il s'agit donc pour vous de désigner vos représentants. Le Snes-FSU a des représentants dans toutes les instances ; en lui renouvelant votre confiance, c'est le syndicat tout entier que vous contribuez à renforcer dans nos établissements. **Ne laissez personne décider pour vous, votez et faites voter pour les listes Snes-FSU!**

Corinne BAFFERT, Secrétaire générale académique

Les engagements nationaux



**Reconnaître et revaloriser nos missions
Faire respecter nos droits et nos statuts**



**ASSISTANTS D'ÉDUCATION,
ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP**

Le SNES, le SNUipp, le SNEP et le SNUEP, syndicats de la FSU, agissent pour un statut revalorisé dans toutes ses dimensions.

Un engagement syndical qui porte ses fruits

Grâce à nos actions, tous les assistants d'éducation ont droit à des autorisations d'absence pour examens et concours augmentées de 2 jours de préparation, sans récupération.

Nous avons également obtenu un décret reconnaissant comme métier l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) dans les établissements scolaires et les écoles vient de paraître. Il donne aussi la possibilité d'assurer des remplacements d'enseignant sans perdre le bénéfice de son poste d'assistant d'éducation à la fin de la suppléance.

Améliorer les conditions de travail, d'études, d'emploi et de formation

Nous revendiquons la fin de l'excessive précarité des AED par :

- la généralisation de la signature de contrats de 3 ans,
- la mise en place d'une dérogation à la durée de 6 ans en permettant aux AED de faire 2 ans supplémentaires pour poursuivre des études ou une formation professionnelle.

Nationalement, nous demandons la création de 10 000 postes d'AED et un alignement des rémunérations sur la catégorie B de la Fonction publique.

Nous revendiquons la création d'un statut spécifique d'AED réservé aux étudiants et à ceux qui suivent une formation professionnelle. La gestion de ces personnels (recrutement, contrat, affectation...) devra être assurée au niveau du rectorat sous le contrôle des CCP. Le recrutement devra être sur critères sociaux et l'affectation proche des universités ou lieux de formation. Le temps de travail hebdomadaire maximal devra être de 26 heures pour un salaire à taux plein.

Pour les non-étudiants, nous revendiquons un réel droit à la formation professionnelle. Le droit aux congés de formation professionnelle doit être concrètement appliqué, et l'accès à la VAE facilité.

AESH : un métier qui doit être pleinement reconnu !

Si la mise en place du nouveau statut d'AESH peut être un mieux, il reste largement insuffisant et ne règle pas globalement la précarité rencontrée par ces personnels qui pour la plupart resteront à temps partiel avec un salaire insuffisant pour vivre dignement. Nous revendiquons un véritable statut de fonctionnaire (carrière, recrutement, mobilité géographique, ...) et une meilleure formation prenant en compte l'aide éducative donnée aux élèves handicapés

Voter pour



Le SNES, le SNUipp, le SNEP et le SNUEP, syndicats de la FSU, majoritaires dans la profession, c'est :

- être représenté au sein des CCP par des élus travaillant à vos côtés, déterminés à peser et lutter pour améliorer vos conditions d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération ;
- donner plus de force à des syndicats fortement implantés dans les établissements et les écoles, soucieux de défendre l'intérêt de chacun et de faire évoluer le système éducatif dans le respect des missions et statuts des personnels.

Ces orientations sont défendues également dans les comités techniques par la FSU, première fédération de l'Éducation, particulièrement représentative dans la Fonction Publique, présente dans tous les débats qui concernent nos professions, sachant obtenir des acquis en conjuguant combativité et négociation.

Au niveau de l'académie

La Commission Consultative Paritaire (CCP) des AED et AESH est élue « sur sigle » — comme les autres CCP d'agents non titulaires tels que les contractuels d'enseignement, éducation et orientation et les contractuels administratifs, sanitaires et sociaux — et non sur la base de listes de candidats comme le sont les instances représentatives des titulaires. Cette disposition répond à une certaine fluidité des catégories concernées, d'où le risque de renouveler trop souvent ces instances en cours de mandat.

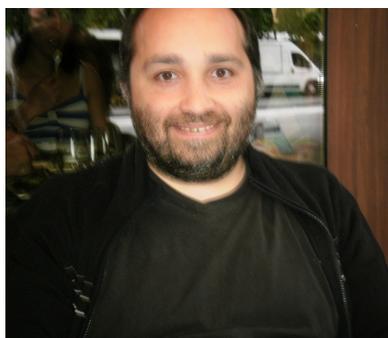
Pour autant, le SNES et les trois autres syndicats de la FSU, qui avaient remporté trois sièges sur cinq en 2011, sont en mesure de vous présenter ceux qui siégeront si vous leur renouvez votre confiance. Au cours du mandat précédent, ils ont non seulement porté nos mandats et orientations nationales, mais surtout défendu pied à pied les situations individuelles : menaces de non renouvellements ou licenciements déguisés, problèmes de quotité de service, droit à la formation, etc. Ils ont su gagner le respect de l'administration par leur détermination et la qualité de leurs interventions au service de l'ensemble de leurs collègues.



Mélanie CHAUMARTIN,
assistante d'éducation au
lycée Marie Curie
d'Echirolles (38)



Mauricio PRIETO,
assistant d'éducation au
collège Louis Mauberret
de La Mure (38)



Guillaume GENTILE,
assistant d'élève
en situation de handicap
au collège Icare de Goncelin (38)



Nicolas LASSIMOUILLAS
assistant d'éducation
au lycée Edouard Herriot de
Voiron(38)

Outre l'élection de leur CCP, les AED et AESH sont appelés à participer, avec l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires et contractuels de l'Education nationale à élire le comité technique ministériel (CTM) et le comité technique académique (CTA).

Le CTA est l'instance où les représentants des personnels peuvent exprimer leur avis, en présence du Recteur, sur la politique académique et la répartition des moyens affectés aux différentes missions du service public d'éducation.

Mais ces élections sont également celles qui déterminent la représentativité des différentes organisations syndicales et les moyens qu'elles pourront mettre à la disposition de l'ensemble des personnels et de chacune des catégories. Elles déterminent également la composition d'autres instances comme en particulier les comités d'hygiène et sécurité - conditions de travail (CHS-CT).

En votant au CTA et au CTM pour les listes présentées par la FSU, vous vous donnez les moyens d'être représentés et entendus.



Gabriel EMERY, professeur certifié de sciences physiques au collège du Trièves de Mens, commissaire paritaire certifié est le secrétaire académique en charge des dossiers des AED et des contractuels. Il suit à ce titre la CCP des AED et AESH et assure des permanences au siège de la section académique les lundi et mardi. Il est le lien entre les situations particulières et les élus de la CCP ; il anime des stages dans l'académie et est en relation avec les responsables AED au niveau national.

